

## **RÉFORME DES RETRAITES L'APF attend une réelle justice pour les personnes en situation de handicap !**

Alors que les débats sur le projet de loi visant à garantir l'avenir et la justice du système de retraite débutent aujourd'hui à l'Assemblée nationale, l'Association des paralysés de France (APF) tient à exprimer ses vives inquiétudes concernant la situation des travailleurs en situation de handicap et des proches aidants.

Si le gouvernement propose l'ouverture de nouveaux droits attendus par des millions de famille, ce projet de loi introduit de nouvelles injustices inadmissibles - gel de la revalorisation des pensions, disparition de la possibilité de recourir au dispositif de retraite anticipée pour les personnes bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé - pour des milliers de personnes en situation de handicap !

De plus, pour l'APF, les avancées proposées ne prennent pas suffisamment en compte la situation désastreuse des seniors en situation de handicap, tandis que le gel de la revalorisation des pensions va impacter une nouvelle fois les retraites des personnes en situation de handicap lesquelles restent implacablement situées sous le seuil de pauvreté ! L'APF demande que cette nouvelle réforme constitue un signal fort donné aux personnes en situation de handicap pour plus de justice et de considération !

Pour l'APF, l'amélioration effective de la situation des personnes en situation de handicap dépend de la prise en compte, dans la réforme des retraites, des 3 axes suivants :

### **> Pour une amélioration de la qualité de vie au travail des seniors en situation de handicap et des fins de carrière**

Le projet de loi propose la création d'un compte pénibilité et l'ouverture de solidarités nouvelles en faveur des assurés handicapés. Ces propositions constituent des avancées certaines mais restent insuffisantes au regard des enjeux ! En effet, si les modalités de mobilisation du compte pénibilité sont intéressantes, les durées d'exposition nécessaires sont trop élevées tandis que le volume de trimestre de compensation est nettement insuffisant.

L'APF souhaite qu'une réflexion soit conduite parallèlement sur la création d'un compte handicap et emploi, pendant du compte pénibilité, afin de mieux évaluer et compenser l'impact du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. L'APF regrette surtout que l'article 11, visant à élargir l'accès à la retraite progressive, ne prévoit aucun aménagement susceptible de favoriser l'emploi des seniors en situation de handicap dans des conditions adaptées à leur état de santé. Et ceci alors que les personnes en situation de handicap âgés de 50 ans et plus sont très exposées : 41% des seniors handicapés en emploi et 42% des demandeurs d'emploi handicapés sont âgés de 50 ans et plus. L'association demande la possibilité de moduler, dans le cadre de la retraite anticipée, la durée d'assurance cotisée en situation de handicap.

Enfin, l'APF s'alarme de la disparition de la possibilité de recourir au dispositif de retraite anticipée pour les personnes bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. La vision médicale du handicap au travail, contraire à l'esprit véhiculé par la loi de 2005 s'impose une nouvelle fois à travers cette disposition. Au prétexte de réparer une injustice, le projet de loi en crée une nouvelle ! Surprenante vision de justice !

### **> Pour une amélioration du niveau des retraites des personnes en situation de handicap, car handicap ne doit pas rimer avec pauvreté !**

Pour l'APF, il est inacceptable que les retraités en situation de handicap, invalides ou inaptes soient condamnés à vivre sous le seuil de pauvreté en raison de leur état de santé ! L'APF, associé au

collectif ALERTE, demande que le gel de la revalorisation des pensions prévu dans le projet de loi ne s'applique pas aux personnes percevant des retraites inférieures au seuil de pauvreté. Les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants sont tout particulièrement concernées par cette mesure, compte tenu des carrières courtes, interrompues ou en dent de scie qu'elles ont connues. Cette nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat déjà faible n'est pas acceptable !

**> Pour un engagement fort en direction des proches aidants**

L'APF salue les 2 mesures proposées par le gouvernement visant une meilleure reconnaissance du rôle des aidants familiaux. Mais meilleure n'est pas totale, le chemin est encore long pour permettre une véritable reconnaissance de leur rôle quel que soit le régime auquel ils ont cotisé.

**L'APF demande au gouvernement des engagements forts afin qu'une situation de handicap, d'inaptitude ou d'invalidité ne soient pas synonymes de précarité, pour la personne ou pour ses proches au moment du départ à la retraite !**

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37